

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 2393 /JUST.

Objet:

AMvarali Gulamali Rawji  
c/Gulamhussein Bachoo.-

ASTRIDA



1878

TRANSMIS à Monsieur le Greffier auprès  
du Tribunal de Ière Instance à Usumbura, I P.V.  
de saisie conservatoire I assignation en validité  
de saisie conservatoire et l'ordonnance permet-  
tant la saisie.

Astrida, le 4I septembre 1961.-  
L'Huissier, CH. LEES,